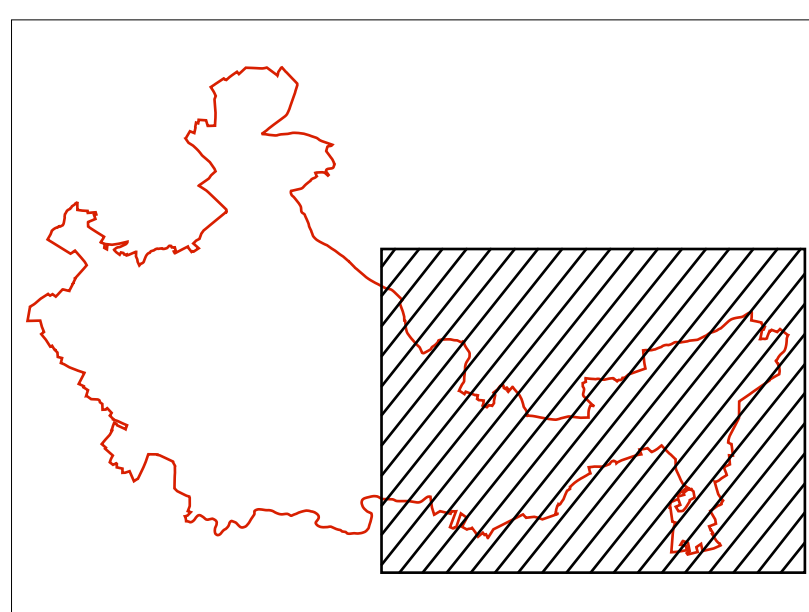
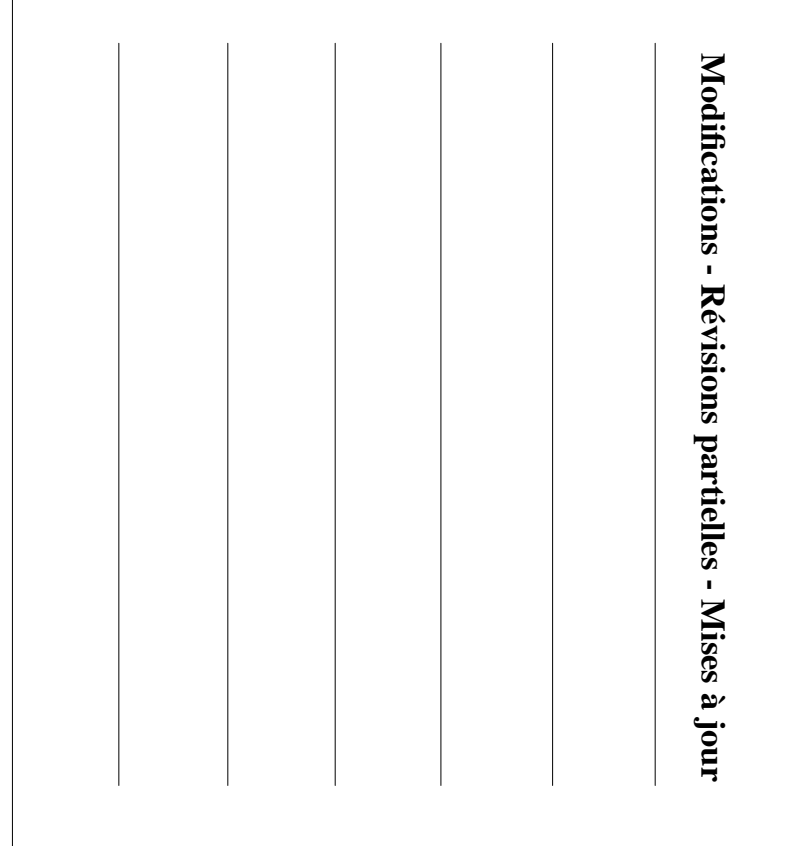



Modifications - Révisions partielles - Mises à jour



TEL : 05 35 20 31 00  
www.vigen.fr



- Zonage des zones U, AU, N et A
- Espaces Boisés Classés à conserver ou à créer
- Espaces Verts Protégés (EVP)
- Petit patrimoine à préserver selon l'article L123-1-7
- Élément de paysage à préserver selon l'article L123-1-7
- Points de vue à préserver
- Voie principale accès réglementés
- Limite de 100m correspondant à l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme
- Limite de 75m correspondant à l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme
- Limite de PPRI
- Limite de 100m par rapport au bruit
- Limite de 250m par rapport au bruit
- Limite de 300m par rapport au bruit
- Tracé d'un itinéraire de randonnée au PDIPR
- Emplacement réservé n°1 : création d'une voirie collective - Communauté d'Agglomération de Limoges largeur de voie : 17m
- Emplacement réservé n°2 : création d'une voie d'accès au Bas Leycuras collectivité : commune du Vigen largeur de voie : 10m
- Emplacement réservé n°3 : création d'une voie d'accès au Couderd collectivité : commune du Vigen largeur de voie : 10m
- Emplacement réservé n°4 : création d'une micro-station d'épuration à Bon Abris collectivité : commune du Vigen surface approximative : 11 000m2
- Emplacement réservé n°4a : création d'une voie d'accès vers la station d'épuration à Bon Abris collectivité : commune du Vigen largeur de voie : 10m
- Emplacement réservé n°5 : création d'une voie d'accès à Bon Abris collectivité : commune du Vigen largeur de voie : 10m
- Emplacement réservé n°6 : création d'un site de loisir à la Gratade collectivité : commune du Vigen surface approximative : 21 500m2
- Emplacement réservé n°7 : création d'ateliers municipaux à Ste Marie collectivité : commune du Vigen surface approximative : 14 500m2
- Emplacement réservé n°8 : création d'équipements scolaires collectivité : commune du Vigen surface approximative : 8 450 m2
- Emplacement réservé n°9 : agrandissement du cimetière collectivité : commune du Vigen surface approximative : 3 500m2
- Emplacement réservé n°10 : aménagement d'équipements touristiques et sportifs collectivité : commune du Vigen surface approximative : 9 000m2
- Emplacement réservé n°11a : création d'une voie d'accès à Puy Mery collectivité : commune du Vigen largeur de voie : 10m